

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL - SESSION 2022

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
 - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;
 - Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
 - Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux ;
 - Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
 - Vu l'arrêté n° AR-0146-2022 en date du 2 février 2022 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial spécialités « administration générale » ; « analyste » ; « urbanisme et développement des territoires » session 2022 ;
 - Vu l'arrêté modificatif n° AR-0671-2022 en date du 9 novembre 2022 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial spécialités « administration générale » ; « analyste » ; « urbanisme et développement des territoires » session 2022 ;
 - Vu la correspondance en date du 14 mars 2022 du Directeur du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial ;
 - Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché, ouverts par le Centre de Gestion de la Gironde au titre de l'année 2022 et établi le 15 novembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours les personnes suivantes :

Elus locaux :

- Mme Anna ANDRE, Conseillère Municipale de La Chapelle,
- Mme Christine BAUDON, Maire-Adjoint de Gradignan,
- M. Patrick BERTHAULT, Conseiller Municipal de Maine-de-Boixe,
- M. David BLE, Maire-Adjoint de Langon,
- Mme Sylvie BRISSON, Maire de Yvrac,
- Mme Julie CASTILLO, Maire de Casteljaloux,
- M. Christophe DUPRAT, Maire de Saint-Aubin-de-Médoc,
- M. Charles FERRE, Maire d'Egletons,
- Mme Vanessa HORROD, Maire-Adjoint de Lons,
- Mme Marie JARRY, Conseillère Municipale de Bressuire,
- Mme Nathalie LE YONDRE, Maire d'Audenge,
- M. Didier MAU, Maire du Pian-Médoc,
- M. Marc OXIBAR, Maire d'Ogeu-les-Bains,
- M. Roger RECOR, Maire-Adjoint de Cestas.

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Patrice ACQUIER, Directeur,
- M. Cyrille ADELE, Administrateur,
- Mme Sandrine ALLEGRIER, Attaché principal,
- Mme Lysiane BERNIER, Attaché, représentante du personnel,
- M. Amaury BRANDALISE, Administrateur hors classe,
- Mme Maryse CORREIA, Directeur,
- Mme Caroline DESAIGUES, Administrateur,
- Mme Stéphanie GRONDIN, Attaché principal,
- M. Vincent JACOB, Administrateur,
- M. Johan JOURDAN, Attaché principal,
- Mme Carole LASNAMI, Administrateur,
- M. Mickaël MANCEAU, Administrateur,
- Mme Muriel SAM-GIAO, Administrateur hors classe,
- M. Rémi SIMON, Administrateur hors classe.

Personnalités qualifiées :

- Mme Catherine CAROT, Chef du service territorial,
- M. Benjamin CHAMBELLAND, Chercheur aménagement de l'espace,
- M. Gilles CHAMPAGNE, Maître de conférences,
- Mme Isabelle DUBEC, Directrice générale des services,
- M. Laurent FORNER, Directeur administratif et financier,
- Mme Caroline FRITZ, Directrice générale adjointe,
- M. Lionel GARRAUD, Directeur général des services,
- Mme Cécile LAGARDE, Directrice des systèmes d'informations,
- Mme Karine LONGAIVE, Directrice générale adjointe, représentante du CNFPT,
- M. Jérémie MARCHAND, Directeur général,
- Mme Tatiana MONROUSSEAU, Directrice pôle administration générale,
- M. Sylvain NIQUEGE, Professeur,
- Mme Nathalie PARLANT, Directrice,
- M. Yvan SAVARY, Directeur général des services.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Christophe DUPRAT, Madame Nathalie LE YONDRE est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20221109-AR-0673-2022-AR
Date de réception préfecture : 09/11/2022

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT

4^{ème} Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :